



Acheter un morceau de terrain au voisin

Par Visiteur

Bonjour,

Nous souhaiterions racheter à notre voisin le fond de son jardin (environ 25m²)attenant au fond de notre jardin.
Il n'y a pas de mitoyenneté et le terrain n'est pas constructible.

Nous voulons lui faire une proposition d'achat (il ne sait rien pour le moment de notre projet)

Quelles sont les démarches à effectuer ? quel serait le coup du terrain non constructible sur la ville de Roubaix (59) ?

Par Visiteur

Chère madame,

Nous souhaiterions racheter à notre voisin le fond de son jardin (environ 25m²)attenant au fond de notre jardin.
Il n'y a pas de mitoyenneté et le terrain n'est pas constructible.

Nous voulons lui faire une proposition d'achat (il ne sait rien pour le moment de notre projet)

Quelles sont les démarches à effectuer ? quel serait le coup du terrain non constructible sur la ville de Roubaix (59) ?

La première chose à faire serait de prendre contact avec ce voisin afin de savoir s'il est d'accord ou pas pour vendre une partie de son terrain et afin de se mettre d'accord sur le prix.

S'agissant du prix, il convient de vérifier dans le voisinage le coût d'un terrain non constructible ou bien tout simplement de demander à un agent immobilier de votre secteur.

Etant moi même de Montpellier, je ne suis guère bien placé pour répondre à cette interrogation.

Si vous parvenez à vous mettre d'accord avec le voisin, la meilleure chose à faire reste de rencontrer le notaire afin de faire un compromis de vente. Vous pouvez aussi établir une promesse d'achat "hors notaire" mais je déconseille vivement.

D'une part, parce que ce type de document doit largement mieux être encadré par un professionnel.

D'autre part, parce que cela n'aurait pas pour effet de vous permettre d'éviter les frais notariés dans la mesure où l'intervention d'un tel professionnel reste obligatoire.

Très cordialement.